Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260227-PLOU26_NR07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23 - Présents : 21
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 27 février 2026

Le vingt-sept février deux mil vingt-six à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, H. BEAUMIN, D. CAZUC, H. GUENA, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M.Y. LE MESTRE, L. PENNORS, E. TANGUY, A. LE BIAN, A. BOUL'CH, JM. SEVERE, O. MONCUS, G. KERBIRIOU, K. KERNEIS, M.H. PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE D. LE GALL

Excusés : JP. CAER, D. CAZUC

DÉLIBÉRATION N° 2026-27-02-04
Affectation des résultats 2025
Budget commune

Après avoir donné lecture du compte administratif 2025 du budget de la commune,
Après avoir donné lecture du compte administratif 2025 du budget de la commune,
Après avoir constaté un excédent de Fonctionnement de 657 229,46 euros
Après avoir constaté un excédent d'Investissement de 3 206 916,26 euros

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 657 229,46 euros en totalité à l'article 1068 pour rembourser le capital des emprunts et financer les nouveaux projets d'investissement et d'affecter l'excédent d'investissement de 3 206 916,26 euros à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
- Approuve l'affectation des résultats 2025 telle que proposée par Madame le Maire.

Budget annexe Lotissement de La Fontaine

Après avoir donné lecture du compte administratif 2025 du budget annexe Lotissement de La Fontaine,
Après avoir constaté un déficit d'investissement de 296 970,93 euros

Madame le Maire propose d'affecter le déficit d'investissement de de 296 970,93 euros à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
- Approuve l'affectation des résultats 2025 telle que proposée par Madame le Maire.

Extrait certifié conforme
Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification